

Association LBD

Dimanche 9 septembre 2018, à Gratens

Le 9 septembre 2018 à 12h00, les fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale constitutive au domicile de Frédéric GUIMON, Lieu-Dit Jouandin à Gratens (31430).

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet d'association
- Choix d'un nom pour l'association
- Adoption des statuts de l'association
- Constitution du Collectif des responsables légaux
- Domiciliation de l'association
- Pouvoir pour accomplir les formalités de déclaration de l'association
- Délégations pour la signature sur le compte bancaire

Première délibération : Présentation du projet d'association

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dont les principales caractéristiques sont :

- Le siège social est à
- Le fonctionnement de l'association est collégial.
- Le fonctionnement de l'association sera complété par un Règlement Intérieur.
- Chaque membre s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur.
- L'objet de l'association est :
 - La mobilisation et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'appropriation citoyenne directe du pouvoir politique.

Deuxième délibération : Choix du nom de l'association

L'assemblée est invitée à choisir le nom de l'association parmi ceux proposés jusque-là. Le nom de l'association choisie par l'assemblée est : LBD, en référence aux 3 lettres du mouvement La Belle Démocratie

Troisième délibération : Statuts de l'association collégiale

Après avoir entendu la lecture du projet des statuts, L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

Quatrième délibération : Désignation des membres du collectif des responsables légaux

Suite à l'appel à candidature, 6 volontaires se sont présentés. L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité en qualité de membres fondateurs du Collectif :

- Thomas SIMON, domicilié 83 Rue Marie Anne Colombier à Bagnolet (93170),
- Pascal DAUMAS, domicilié Village Emmaüs Lescar Pau, Chemin Sallier à Lescar (64230)
- Nancy FABRE, domiciliée Le Village à Saint-Julien en Beauchêne (05140)
- Coralie BARTHELEMY, domiciliée Les Hauts Defends, 808 Chemin des Mareliers à Barjols (83670)
- Didier FRADIN, domicilié 8 q Rue de la Brasserie Saint Roch à Manthes La Jolie (78200)
- Jacques FRANCOIS, domicilié Les Sagnes à Saint-Michel de Chabrillanoux (07360)

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 2 ans.

Cinquième délibération : Domiciliation de l'association

Coralie BARTHELEMY propose de mettre le siège social de l'association à son domicile, Les Hauts Defends, 808 Chemin des Mareliers à Barjols (84670). La décision est adoptée à l'unanimité.

Sixième délibération : Désignation pour la déclaration à la préfecture

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

Septième délibération : Désignation des signataires

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité le membre actif noté ci-dessous comme ayant le pouvoir de signature sur le compte de l'association :

- Thomas SIMON

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Fait à Gratens, le 9 septembre 2018

SIGNATURE

Pascal DAUMAS



Nancy FABRE



Thomas SIMON



Didier FRADIN



Coralie BARTHELEMY



Jacques FRANCOIS

